

En exercice :	10
Présents :	06
Procuration :	03
Absents :	04

SEANCE DU 31 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Agnac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Guillaume POULIQUEN, Maire.

Présents : Guillaume POULIQUEN, Corinne BERNIER, Marine BETAILLE, Francine RANOUX, Bruno RANZATO, Jacques LAFFITTE.

Absents excusés : Chantal TEYSSIER, Danièle FELTRE, Alain SALSENCHE, Pierrot TATAREAU

Procurations : Danièle FELTRE donne procuration à Corinne BERNIER, Chantal TEYSSIER donne procuration à Guillaume POULIQUEN, Alain SALSENCHE donne procuration à Jacques LAFFITTE.

Assistent également : Auriane SARTOR, secrétaire de mairie

Date de convocation : 27 juillet 2025

Secrétaire de séance : Marine BETAILLE

Ordre du Jour :

CR du dernier conseil municipal du 18/07/2025

- 1) **Marché Public : Accessibilité, sécurisation, aménagement du parvis de la mairie, signalétique des entrées du bourg et des abords du croisement du Bayle : Choix des artisans**
- 2) **Salle des fêtes : Mise à jour des tarifs pour les particuliers, professionnels et associations**
- 3) **L'arc d'Agnac : Demande de subvention**
- 4) **Informations diverses :**
 - **Salle des fêtes : Travaux toitures**
- 5) **Questions diverses :**

CR du dernier conseil municipal du 18 juillet 2025 : le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

- 1) **Marché Public : Accessibilité, sécurisation, aménagement du parvis de la mairie, signalétique des entrées du bourg et des abords du croisement du Bayle : Choix des artisans**

délibération n°2025-31

Dans le cadre d'un marché lancé selon la procédure adaptée en application de l'article L.2123 du Code de la Commande Publique, la commune d'Agnac a publiée un avis d'appel d'offre public à la concurrence pour le projet d'accessibilité, sécurisation, aménagement du parvis de la mairie, signalétique des entrées du bourg et des abords du croisement du Bayle. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 25 juillet 2025 à 12H.

Faisant suite à la consultation des entreprises lancées le 08 juillet 2025, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport des analyses des offres établi par le cabinet ALRENDY.

Les critères de jugement des offres étant : 60% valeur technique des prestations et 40% prix des prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **RETIENT** :

N°	LOT	Entreprise	Estimation HT	Offre HT
1	VRD Parking	MORAND	31 167,37 €	32 713,98 €
	VRD Bayle	MORAND	24 567,00 €	18 152,62 €
3	Aménagement paysager	GIRARDEAU	3 783,72 €	4 817,52 €
4	Signalétique	SIGNATURE	1 517,20 €	4 220,00 €
Total			61 035,27 €	59 101,20 €

OPTION

N°	LOT	Entreprise	Estimation HT	Offre HT
3	Aménagement paysager	GIRARDEAU		1 281,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

2) Salle des fêtes : Tarifs de location

délibération n°2025-32

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de réviser les conditions et montants de la location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- **D'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} septembre 2025**

	COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIER	150€	250€

- **Condition de réservation :**
 - Des arrhes seront demandées lors de la réservation de la salle des fêtes à hauteur de 50€ pour les résidents de la commune et de 100€ pour les résidents hors commune.
 - Caution de 100€ et de 200€
 - Présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile
 - Signature de la convention par une personne majeure

Salle des fêtes : Mise à disposition aux associations

délibération n°2025-33

M. Jacques LAFFITTE, Chantal TEYSSIER et Danièle FELTRE, membres de l'association les Champs Fleuris, concernés, quittent la salle du conseil municipal pour cet ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 04 mai 2012 concernant la mise à disposition aux associations.

Les associations ayant leur siège sur la commune bénéficient jusqu'à présent d'une autorisation pour leurs activités 6 weekends à l'année.

Une utilisation gratuite en semaine pour une soirée ou une demi-journée. Au-delà, un tarif de 20€ par séance est appliqué.

M. le Maire propose de limiter à 5 weekends à l'année suivant la demande croissante de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE : D'appliquer ces dispositions à partir du 1^{er} septembre 2025

	SEMAINE	WEEKEND
ASSOCIATION SUR LA COMMUNE	20€ à partir de la deuxième séance	5 weekends à l'année
ASSOCIATION HORS COMMUNE	20€ par séance	Sur réservation, payante selon le tarif en vigueur

Charge Monsieur le Maire de l'application de ces nouvelles dispositions.

3) L'Arc d'Agnac : Demande de subvention

délibération n°2025-34

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du formulaire unique de l'Arc d'Agnac demandant l'attribution d'une subvention.

Considérant l'anniversaire des 30 ans du club,

Considérant les devis présentés,

Considérant la prise en charge de l'apéritif avant un repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE l'attribution d'une subvention à hauteur de 150€ à l'Arc d'Agnac,

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention sur l'exercice 2025,

INSCRIT la dépense en section de fonctionnement au budget communal de l'exercice en cours.

4) Questions diverses

- Salle des fêtes : Devis de travaux sur la toiture de la salle des fêtes

délibération n°2025-35

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur la toiture de la salle des fêtes.

Il présente un devis établi en ce sens :

EI – GRANZOTTO..... 16 450,00€ HT, soit 19 740,00€
TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise EI-GRANZOTTO pour un montant de 16 450,00€ HT, soit 19 740,00€ TTC.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet.

INSCRIT la dépense au budget de l'exercice en cours.

5) Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nombreux conflits de voisinage en cours et propose de rédiger un guide à traduire en anglais et à distribuer aux administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

DÉLIBÉRATIONS

2025-31 : **Marché public : Accessibilité, sécurisation, aménagement du parvis de la mairie, signalétique des entrées du bourg et des abords du croisement du Bayle : Choix des artisans**

2025-32 : **Salle des fêtes : Tarifs de location**

2025-33 : **Salle des fêtes : Mise à disposition aux associations**

2025-34 : **L'arc d'Agnac : Demande de subvention**

2025-35 : **Salle des fêtes : Devis de travaux sur la toiture de la salle des fêtes**

TABLEAU DES PRESENTS ET DES SIGNATURES :

Guillaume POULIQUEN, Maire		Corinne BERNIER, 1 ^{ère} adjointe	
Pierrot TATAREAU, 2 ^{ème} adjoint	<i>Excusé</i>	Chantal TEYSSIER, 3 ^{ème} adjointe	<i>Excusée donne procuration à Guillaume POULIQUEN</i>
Marine BETAÏLLE		Danièle FELTRE	<i>Excusée donne procuration à Corinne BERNIER</i>
Jacques LAFFITTE		Bruno RANZATO	
Francine RANOUX		Alain SALSENCH	<i>Excusé donne procuration à Jacques LAFFITTE</i>